



**Assemblée générale
Conseil des droits de l'homme
13^{ème} session**

Point 4: Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

La violation des libertés et droits fondamentaux du peuple kurde en Turquie

Monsieur le Président,

La situation des droits humains ne cesse de se dégrader en Turquie. Une fois de plus, les défenseurs des droits du peuple kurde (politiciens, juristes, journalistes, intellectuels, etc.) restent les cibles privilégiées des autorités turques.

Selon l'Association des droits de l'homme de Turquie (IHD), le nombre de violations des droits humains dans les provinces de l'Est et du Sud de l'Anatolie à dominance kurde est passé de 4'021 cas en l'an 2000 à 35'992 cas en 2008¹. En 2009 : 91 personnes ont été victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires, 1'016 personnes ont été soumises à la torture et des milliers ont été arrêtées et incarcérées. Parmi ces dernières, on compte un millier de dirigeants, cadres et élus du parti pro-kurde DTP (interdit en décembre dernier) et plus de trois mille enfants kurdes « lanceurs de pierre » contre les forces de l'ordre lors des manifestations. Ces enfants sont jugés dans des cours d'assise en vertu de la loi anti-terroriste et des centaines d'entre eux ont déjà été condamnés chacun à plusieurs années de prison ferme. Le récent projet de loi élaboré par le gouvernement ne changera rien à la situation de ces enfants, ils continueront à être jugés comme des « terroristes ».

Monsieur le Président,

Depuis le début de l'année 2010, la vague d'arrestations arbitraires continue et désormais l'Europe n'est pas épargnée : plusieurs dizaines de kurdes, défenseurs des droits de leur peuple ont été arrêtés dans des pays européens. Si la plupart d'entre eux ont été libérés aussitôt, MM. Remzi Kartal, Zübeyir Aydar, anciens députés réfugiés en Europe depuis 16 ans, et quatre autres personnes ont été incarcérées à Bruxelles lors de l'opération policière contre la chaîne kurde Roj TV. La méthode utilisée par la police belge lors de cette opération laisse songeur. En effet, la police belge, avec la participation d'agents turcs, ne s'est pas contentée de procéder à des arrestations, mais elle a délibérément saccagé les locaux de Roj TV. C'est une atteinte évidente à la liberté d'opinion et d'expression.

Monsieur le Président,

Nous appelons les pays européens à ne pas se rendre complice des violations des libertés et

¹ 4'291 en 2001, 4'176 en 2002, 6'472 en 2003, 7'208 en 2004, 7'499 en 2005, 7'733 en 2006, 18'479 en 2007.

des droits fondamentaux du peuple kurde en Turquie.

Nous appelons le gouvernement turc à respecter les libertés et droits fondamentaux du peuple kurde.

Nous invitons :

- la Représentante spéciale du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme ;
- le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ;
- l'Experte indépendante sur les questions relatives aux minorités ;
- le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

à porter une attention particulière aux violations des libertés et droits fondamentaux du peuple kurde en Turquie.

Je vous remercie pour votre attention.

15 mars 2010